



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Séismes à Mayotte - Améliorer les connaissances et prévenir les risques

Question écrite n° 20557

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur l'essaim de séismes à Mayotte et sur l'urgente nécessité d'améliorer les connaissances et de prévenir les risques qui y sont associés. Une intense activité sismique affecte l'île de Mayotte depuis le début du mois de mai 2018. Ces centaines de séismes forment un essaim avec des épicentres regroupés en mer, 50 à 60 kilomètres à l'est de la côte de Mayotte. La grande majorité de ces séismes est de faible magnitude, mais plusieurs événements de magnitude modérée (au maximum 5,9) ont été fortement ressentis par la population et ont endommagé certaines constructions. Face aux dangers que ces séismes représentent, notamment en matière de risque sismique, de tsunami, ou de glissements de terrain sous-marins, il pourrait être pertinent d'installer de manière permanente un Observatoire volcanologique et sismologique à Mayotte, sous l'égide de l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP), sur le modèle des observatoires existant pour la Martinique, pour la Guadeloupe et pour le Piton de la Fournaise à La Réunion. Ces Observatoires volcanologiques et sismologiques des Antilles et du Piton de la Fournaise à la Réunion, en association avec les universités locales et les autorités régionales et départementales, observent en permanence avec de nombreux instruments et de nombreuses techniques (sismomètres, capteurs de déformation, sondes radon, magnétomètres, chromatographie ionique, etc.), les humeurs de la Soufrière, de la Montagne Pelée et du Piton de la Fournaise. Ils permettent ainsi d'une part, d'annoncer à l'avance aux autorités et à la population concernée les éruptions à venir quand cela est possible, mais également d'obtenir une meilleure compréhension de ces phénomènes en réalisant une veille scientifique continue. En outre, ils participent à rassurer la population par la prévention, l'information et la gestion d'éventuelles crises, en lien avec l'ensemble des autorités locales et nationales. Alors que la communauté scientifique vient de découvrir la naissance d'un nouveau volcan sous-marin, situé à 50 kilomètres à l'est de l'île et à 3 500 mètres de profondeur, la création d'un Observatoire volcanologique et sismologique à Mayotte permettrait de mieux comprendre les séismes constatés sur l'île depuis un an et de mobiliser la communauté scientifique pour approfondir et poursuivre la compréhension de ce phénomène exceptionnel, mais également le Gouvernement et l'ensemble des ministères pour prendre les mesures nécessaires pour mieux caractériser et prévenir les risques qu'il représenterait. Il attire donc son attention sur l'essaim de séismes à Mayotte et sur l'urgente nécessité d'améliorer les connaissances et de prévenir les risques qui y sont associés.

Texte de la réponse

Depuis plus d'un an, le large de Mayotte est affecté par un événement géodynamique inhabituel. En effet, un phénomène sismo-volcanique sous-marin y a débuté le 10 mai 2018. Suite à ces événements, une mission gouvernementale a été envoyée en juin 2018, durant laquelle des représentants du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de l'intérieur (MI) se sont rendus à Mayotte. Les recommandations de cette mission ont donné lieu à un plan d'action interministériel visant notamment à améliorer la connaissance scientifique du phénomène, à définir une stratégie de surveillance du phénomène sismique et à assurer la sécurité des personnes. En outre, ce plan d'action interministériel a conduit le MTES à financer un dispositif d'acquisition de connaissances, intégrant notamment une campagne océanographique qui

s'est déroulée en mai 2019. Cette campagne océanographique a permis de : - découvrir un nouveau volcan à 3500 m de profondeur, de 800 m de haut et de 4 à 5 km de diamètre ; l'activité de ce volcan s'accompagne d'un panache de fluides volcaniques de 2 km de haut ; - localiser l'essaim sismique le plus récent qui se situe entre 5 et 15 km à l'est de Petite-Terre. Compte tenu de ces phénomènes et des risques potentiels pour la population, l'État, en concertation avec la communauté scientifique, a élaboré un programme d'actions prioritaires à conduire sous 3 mois, intégrant notamment la création d'un dispositif d'observation. Ce programme, mobilisant plus de 2 millions d'euros, a pour objectifs d'améliorer la connaissance, de mieux comprendre le phénomène et de caractériser les risques susceptibles de survenir sur le territoire mahorais. Les connaissances issues des observations océanographiques et géologiques, qui vont se poursuivre dans les prochaines semaines, permettront de définir les prochaines actions à mettre en place pour la protection de la population. L'État et la communauté scientifique restent mobilisés pour le suivi du phénomène géologique que subit la population mahoraise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20557

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5482

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 8098